

Accords fiscaux—Loi

On a appris ensuite que ces 175 millions de dollars seraient versés en deux ans plutôt qu'un. Les députés du Nouveau parti démocratique ont parlé de ce supposé malentendu. Ce n'est pas un malentendu, mais un manquement à une obligation de modifier partiellement les compressions budgétaires.

En examinant les chiffres réels, nous voyons que les paiements de péréquation ont diminué par rapport au PNB. C'est à mon avis la façon la plus réaliste de les considérer. Ils ont bien sûr augmenté en termes absolus, mais il faut également tenir compte de l'inflation. Il faut tenir compte aussi de l'augmentation de la richesse dans notre pays, et il est très utile d'examiner les paiements de péréquation en relation avec le PNB pour comprendre la réalité. En 1982-1983, ils représentaient 1,35 p. 100 du PNB, et cette proportion a diminué au cours des années suivantes à 1,34 p. 100, 1,29 p. 100 et 1,15 p. 100. En 1986-1987, elle avait baissé à 1,08 p. 100 pour atteindre 1,06 p. 100 en 1987-1988. Ça ne représente pas une très forte proportion du PNB, et nous pouvons constater que cette proportion n'a fait que chuter.

Si l'on considère les paiements de péréquation par rapport à l'indice des prix à la consommation, qui constitue une mesure de l'inflation, nous constatons qu'ils ont augmenté de 9,9 p. 100 entre janvier 1983 et janvier 1987, tandis que l'indice des prix à la consommation augmentait de 18,5 p. 100. De 1983 à 1988, les paiements de péréquation ont augmenté de 15,1 p. 100 tandis que l'indice des prix à la consommation augmentait de 22,8 p. 100. Bref, à en juger par des critères objectifs, les paiements de péréquation tirent de l'arrière.

Les gouvernements provinciaux, qui doivent fournir les services et payer en termes réels parce que les coûts des services augmentent, ont beaucoup de mal à trouver l'argent pour répondre à ces besoins. La meilleure critique qu'on puisse faire des actions du gouvernement fédéral en matière de péréquation consiste simplement à dire que le programme ne respecte pas l'obligation inscrite dans la Constitution d'assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Je tiens simplement à réitérer les inquiétudes que les enseignants ont exprimées à propos des montants disponibles pour l'éducation. Bien sûr, l'éducation est un service provincial, mais les fonds de péréquation constituent pour le gouvernement fédéral un moyen d'y contribuer. Les dépenses par les étudiants traduisent bien la disponibilité des paiements de péréquation, et les dépenses des commissions scolaires reflètent cet échec.

La Fédération canadienne des enseignants a examiné sérieusement la situation, elle s'intéresse en effet à la qualité de l'enseignement et elle a constaté par ailleurs que l'écart entre les provinces nanties et les provinces démunies en ce qui concerne le financement de l'enseignement primaire et secondaire se creusait en fait. Il avait diminué au début des années 70, puis il avait augmenté. Autrement dit, le refus du gouvernement fédéral d'offrir suffisamment de crédits par le biais des paiements de péréquation a eu une incidence directe sur l'éducation des enfants. Nous trouvons cette situation éminemment regrettable.

Je signale tout particulièrement le cas du Manitoba, une des provinces les plus touchées par les changements apportés par le

gouvernement. Je réitère la protestation du Manitoba: la constitution confie au gouvernement fédéral la responsabilité d'aider les provinces par le biais de la péréquation.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-44 et surtout de l'amendement présenté par nos collègues du Parti libéral. A ce propos, il n'est pas déplacé, je crois, de signaler que nous n'avons plus entendu de député libéral parler de ce projet de loi depuis un certain temps. Je voudrais savoir pourquoi. Si les libéraux proposent un amendement, ils doivent bien être convaincus du principe défendu dans cet amendement et bon nombre d'entre eux doivent être disposés à l'appuyer. Pour des raisons évidentes, nous les néo-démocrates, nous avons adopté cet amendement qui semble être négligé par ses propres auteurs. En proposant cet amendement, le Parti libéral a fait davantage preuve de culot que de civilité, comme je le prouverai en faisant le bilan de ce parti en matière de péréquation.

• (1700)

A propos de l'amendement, il convient de rappeler certains des principes fondamentaux de la péréquation et de l'objectif poursuivi celle-ci.

La péréquation n'est pas une forme de bienfaisance mais un investissement dans le Canada et surtout dans l'unité canadienne. C'est un investissement dans un système de transfert financier visant à permettre aux provinces pauvres, et il y arrive dans une certaine mesure, qui ont une assiette fiscale peu importante, et par conséquent une capacité et des recettes fiscales inférieures aux autres, d'offrir des services d'une qualité raisonnable, comparables aux services offerts par les provinces riches.

La péréquation n'est pas un terme tout à fait approprié car les paiements de péréquation ne créent pas de nivellement en fait. D'aucuns, surtout dans les rangs ministériels, je suppose, prétendraient sans doute que ce n'est pas vraiment l'objectif visé par les paiements de péréquation, qu'il s'agit plutôt d'établir un certain équilibre.

Même si je n'ai pas l'intention de calculer en détail dans quelle mesure la péréquation ou l'équilibre est assuré, il est utile d'examiner ce qui justifie une telle mesure au départ. Nous avons de bonnes raisons morales, en tant que pays souverain, d'essayer d'assurer une forme de péréquation. On a dit que les sociétés civilisées—ce que nous prétendons être et ce que nous sommes aux yeux des autres—sont jugées non pas par les normes de leurs secteurs les plus riches, mais par le niveau de services et le mode de vie accessibles aux personnes qui, pour une raison indépendante de leur volonté, sont obligées de compter sur l'aide de leurs concitoyens et sur les deniers publics.

Il y a des raisons encore plus valables, pratiques et pragmatiques d'essayer d'assurer la péréquation au Canada. Nous sommes une société mobile. Ceux que nous côtoyons en attendant l'autobus ou à l'aéroport ont peut-être été élevés dans une région du pays située à 5 000 milles de notre lieu de résidence. Ils ont peut-être été élevés dans des conditions entièrement